

février 2015

Es pas l'ome que ganha ,



Es lo temps

Déclaration des droits de l'Homme & du citoyen de 1789, inscrite dans le  
préambule de la Constitution

**Article X :** Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

**Article X :** La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.

Ce premier numéro de l'année est un peu trop tardif pour présenter des vœux, mais le cœur y est. Comme il était avec les victimes des 7,8 et 9 janvier, avec les manifestants du 11 janvier et avec ceux qui étaient restés chez eux. Gardons ce souvenir d'union des Français entre eux et avec le monde entier contre toutes les barbaries et les guerres, au Moyen-Orient, en Afrique, en Asie, en Amérique, en Europe, puisque hélas aucun continent n'est épargné, et peut-être on oublie trop souvent les massacres quand ils ne sont pas devant notre porte. Union aussi pour défendre la liberté d'expression et de publication, même et surtout si ce qui est exprimé ne correspond pas à ce que nous pensons.

Cros au creux de sa vallée tranquille est à coup sûr une parcelle de la Terre, et souhaitons à 2015 de voir la fin, ou le début de la fin d'au moins un conflit.

**SOIRÉE BLUES, À LA MAIRIE** ☆

☆ **Samedi 7 février, à 21 h avec** ☆

**Adrian Byron Burns**

Entrée : 7 €, adhérents 5 € ☆

Vin chaud, cidre & crêpes sur place

☆ réservation conseillée au 04 66 77 24 54



**RÉUNION DU CONSEIL AVEC LA POPULATION : samedi 14 février 17 heures**

À la fois pour faire le bilan de sa première année de mandat, pour présenter les projets en cours et surtout pour écouter et discuter avec tous les Crousens, le conseil municipal convie toute la population à la mairie pour un échange suivi d'un apéritif.

## Sur notre/votre site [www.cros-cevennes.fr](http://www.cros-cevennes.fr)

Consultez-le pour tout ce qui est événements et autres informations. Il s'enrichit tous les jours, en particulier grâce aux photos de Jacques. Pour publier sur le site, envoyez un courriel ou passez à la mairie.

À la suite de notre appel, de nombreux hébergeurs se sont fait connaître et existent maintenant sur notre site (rubrique *Services* ⇒ *hébergements*).

Il serait intéressant qu'il en soit de même pour **les producteurs, les créateurs** et d'une manière générale tous ceux qui contribuent à la vie culturelle, économique et sociale de Cros. Pour cela il suffit de contacter Patrick Nobileau, notre webmaster, à la mairie ou sur son mail ([milpat.nobileau@orange.fr](mailto:milpat.nobileau@orange.fr)) pour prendre un rendez-vous. Vous élaborerez avec lui la présentation de votre activité.

L'inventaire des archives communales est téléchargeable dans la nouvelle rubrique *Vie communale* ⇒ *Archives communales*. Les documents peuvent être consultés à la mairie le lundi après-midi.

## LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Les dimanches 22 (1<sup>er</sup> tour) et 29 (2<sup>e</sup> tour éventuel) mars prochains ont lieu pour la première fois les élections des conseillers départementaux. En fait, c'est le nouveau nom des conseillers généraux.

Mais il n'y a pas que ça qui change :

- les cantons ne sont plus que 23 dans le Gard. Cros est rattaché au canton de Quissac et n'appartient plus au canton de Saint-Hippolyte, qui a d'ailleurs disparu. Lorsque ce découpage avait été annoncé, le Conseil municipal de Cros avait protesté, en vain ; nous pensions qu'il était beaucoup plus logique d'être dans le même canton que Saint-Hippolyte, à savoir celui du Vigan.
- chaque canton élit un « binôme paritaire », c'est à dire une femme et un homme, qui se présentent ensemble et une fois élus, les deux membres du binôme exerceront leur mandat indépendamment l'un de l'autre.
- le renouvellement du Conseil départemental se fera pour l'ensemble du conseil et non moitié par moitié.

Donc au final, le nombre de conseillers ne change pas,  $2 \times 23 = 46$ , comme avant et ils sont aussi élus pour 6 ans, mais tous à la fois.

## Modalités d'élection

Pour être élu au premier tour, un binôme devra recueillir à la fois la majorité absolue (50% des suffrages exprimés plus une voix) et le quart des électeurs inscrits. Si aucun des binômes ne l'emporte au premier tour, un second tour est organisé.

Au second tour, sont autorisés à se présenter les binômes ayant obtenu au moins 12,5% des voix des électeurs inscrits (art. L210, al. 8). Cependant, comme cette seconde condition est sévère, notamment en raison de l'abstention souvent élevée, le code électoral autorise le binôme qui a recueilli le plus de suffrages, après le binôme remplissant les conditions, à se maintenir, ou les deux si aucun ne remplit les conditions, comme cela était déjà le cas précédemment avec le scrutin uninominal. Au second tour, la majorité relative (le plus grand nombre de voix) suffit pour être élu.

Par ailleurs, pour conforter la parité, la loi prévoit que le binôme des suppléants des candidats doit lui aussi être composé de deux personnes de sexes différents, afin que chaque candidat et son remplaçant soient du même sexe.

## LES DIX-NEUF ANS DU CLUB *RENCONTRES & AMITIÉS*

Le **jeudi 19 février, à 15 h**, le club vous invite à partager la galette des rois, dans sa salle habituelle de la mairie. Auparavant, il tiendra son Assemblée Générale et les adhérents pourront renouveler leur carte.

Le **jeudi 19 mars, à midi**, *Rencontres & Amitiés* fête ses dix-neuf ans! À cette occasion, un repas est offert à tous les membres et sympathisants. Mais vous devez vous inscrire (tél. : 04 66 77 24 69).

Passez donc un jeudi après-midi à la mairie, c'est là que nous nous réunissons, à partir de 14 heures, toutes les semaines, pour partager jeux de société & jeux de cartes.

La Présidente

## ÉTAT CIVIL

Naissance : Zoé Pauline Alexandra ALÈGRE, le 12 novembre, fille de Fabien ALEGRE et de Vanessa GAUCERAND domiciliés à La Rouvière.

## LE DERNIER LOUP TUÉ À CROS

L'an douze de la république française & le vingt sept frimaire [lundi 19 décembre 1803] à une heure après midi, nous Jean Puech maire de la commune de Cros au département du Gard dans le 4<sup>e</sup> arrondissement et sur la déclaration verbale que nous a faite ce jourd'hui le citoyen Moïse Vesson, propriétaire foncier de cette commune, quartier du Pouget, d'avoir tué un loup qu'il a surpris dans ses possessions audit tènement [quartier], et qu'il l'avait fait transporter au devant sa maison, nous nous y sommes aussitôt rendus & avons en effet trouvé le susdit loup mort à suite des coups qu'il a reçus, au devant de ladite maison et avons reconnu que ledit animal était mâle et de l'âge d'environ trois ans, de tout quoi avons dressé au désir dudit Moïse Vesson le présent procès-verbal pour lui être délivré à l'effet par lui d'être envoyé avec la tête dudit animal à la préfecture du département afin qu'il soit délivré audit Vesson un mandat sur le receveur en paiement de la prime ou indemnité qui doit lui être accordée, en conformité de la loi du 10 messidor an 5 [28 juin 1797] relative à la destruction des loups et nous sommes signés avec ledit Vesson

Archives communales de  
Cros – 3 F 15

L'an douze de la République Française le Vingt Sept  
Frimaire à une heure après midi, Nous Jean Puech maire  
de la commune de Cros au Département du Gard dans  
le 4<sup>e</sup> arrondissement et sur la Déclaration Verbale  
que nous a faite ce jourd'hui le Citoyen Moïse Vesson  
propriétaire foncier de cette Commune quartier du Pouget  
d'avoir tué un Loup qu'il a surpris dans ses possessions  
au dit tènement, et qu'il l'avait fait transporter au devant  
sa maison, nous nous y sommes aussitôt rendus & avons  
en effet trouvé le susdit Loup mort à suite des coups  
qu'il a reçus au devant de la dite maison et avons  
reconnu que ledit animal étoit mâle et de l'âge  
d'environ trois ans, de tout quoi nous avons dressé au désir  
dudit Moïse Vesson le présent procès verbal pour lui  
être délivré à l'effet par lui être envoyé avec la tête du  
dit animal à la préfecture du département, afin  
qu'il soit délivré audit Vesson un Mandat sur  
le Receveur en paiement de la prime ou Indemnité  
qui doit lui être accordée, en conformité de la loi du  
10<sup>e</sup> messidor an 5. relative à la Destruction des Loups.  
Et nous sommes signés avec ledit Vesson

*J. Puech* *Moïse Vesson*

## DES PIERRES & DES LÉGENDES

Notre commune du « Piémont cévenol » résume en quelque sorte la géologie et la morphologie des Cévennes. La vallée du Vidourle, torrent cévenol et les valats de ses affluents, délimitent un territoire très contrasté. Sur la rive gauche (c'est à dire à gauche en regardant vers l'aval), dominant les schistes et le granite, qui culminent au Cayrel à 972 m ; la rive droite, la montagne de La Fage (sommet à 922 m) est un massif calcaire où le Vidourle prend sa source, sur la commune de Saint-Roman-de-Codières.

Alors que l'on parle du granite en tant que pierres et rochers, son nom devient granit dans la langue courante et évoque la force et la puissance. Il n'est pas étonnant d'y rattacher de nombreuses légendes, qui courent à travers toutes les Cévennes.

Une des plus répandues et des plus populaires est celle des **Boules de Gargantua**, ce géant qui parcourut jadis toute la France et qui a été immortalisé par les livres de Rabelais au XVI<sup>e</sup> siècle. Ce personnage aimait fort s'amuser et se promener avec un sac de boules pour jouer aux quilles. Mais un jour qu'il traversait les Cévennes, son sac creva et toutes les boules roulèrent sur les montagnes.

Sur la départementale 354, en montant un peu au-dessus des Fourniels, on trouve un chemin qui part sur la droite, derrière la citerne incendie DFCI.



Et c'est là que nous voyons aujourd'hui une partie de ces boules, posées comme elles sont tombées. Gargantua en eut beaucoup de dépit et, allez savoir pourquoi, il en eut envie d'uriner. Il posa un pied en-dessous du Cayrel et un autre sur la Fage ; vous vous



doutez de la suite : Vidourle est né et n'a plus cessé de couler.

Les traces de ses pieds, bien calés pour ce qu'il avait à faire, sont encore visibles. Le pied gauche est gravé dans un bloc de granit entre les Queyrous et La Pezade, le pied droit est en face au niveau du Gimbert. L'emplacement du gauche est parfaitement identifié, allez le voir. Mais le mystère du droit est entier : qui en garde le souvenir, qui pourrait le situer ?

Il existe une autre explication pour l'empreinte des Queyrous. Ce serait tout simplement le « *Pié du Bon Dieu* ». Sûrement la trace de son passage pour se réjouir de voir comme il avait réussi son ouvrage en créant notre vallée de Cros.

Bien sûr aujourd'hui, nos savants ont trouvé une autre explication. Voilà ce qu'il y a dans la revue du Parc National des Cévennes, *Cévennes n°23/24* de mai 2014.



*Les chaos proviennent de l'altération du granite à faible profondeur. Lors de son refroidissement, le granite s'est fracturé régulièrement selon des directions plus ou moins perpendiculaires en formant des fissures appelées diaclases. L'eau pénètre et circule dans ces fractures, décompose feldspaths et micas en argile, mais laisse subsister le quartz à l'origine de l'« arène granitique » au milieu de laquelle les blocs prennent progressivement une forme arrondie. L'érosion qui entraîne le sable et l'argile dégage des empilements de blocs qui continuent à s'éroder.*

Le granite est une roche magmatique, c'est à dire issue directement des couches en fusion sous la croûte terrestre. Il est formé de trois roches principalement : le feldspath, dont une partie forme ces gros cristaux blanc en « dent de cheval », le mica, qui brille et le quartz, petit grains (d'où le nom de granite) transparents.

Le chaos est le nom géologique donné aux ensembles de boules de granite.

L'arène est le sable provenant de la décomposition ou altération du granite.

Par contre, la revue ne donne aucune explication pour l'empreinte du pied du bon Dieu. Est-ce une forme d'origine du rocher, une érosion naturelle, une gravure, et de quelle époque ? En tout cas, il marque une limite de propriété et nous cherchons pour le reste.

## **LOU CROUSEN par courriel**

Vous êtes 80 abonnés. Pour vous ajouter ou vous retirer de la liste, envoyez un courriel à : [communecros@wanadoo.fr](mailto:communecros@wanadoo.fr), « Objet » : Lou Crousen.

Le prochain numéro en mai 2015

Ouverture de la mairie : lundi de 14 à 18 h, jeudi de 15 h à 19 h

Téléphone : 04 66 77 24 70 Télécopie : 09 64 00 21 88

Courriel : [communecros@wanadoo.fr](mailto:communecros@wanadoo.fr)

Web : [www.cros-cevennes.fr](http://www.cros-cevennes.fr)